



# Demande de pose/dépose ou ouverture/fermeture de compteur

Service de l'Eau et de l'Assainissement  
Place Carlades  
15800 VIC-SUR-CERE  
Tél. : 04 71 47 04 74  
E-mail : contact@carlades.com

à retourner accompagné des pièces suivantes :

- Pièce d'identité

**Document à retourner à la Communauté de communes Cère et Goul en Carlades daté et signé**

## ⇒ Je soussigné(e)

Monsieur – Madame – Monsieur et Madame\* - Autre : \_\_\_\_\_

Nom Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de propriétaire,

## ⇒ Demande :

la pose du compteur

la dépose du compteur

l'ouverture du compteur

la fermeture du compteur

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Motif : \_\_\_\_\_

**J'ai pris note qu'en cas de dépose ou de fermeture du compteur je ne serai plus relié au réseau d'eau potable et je ne serai plus redevable des abonnements d'eau et/ou d'assainissement. Une nouvelle demande devra être déposée pour la pose ou l'ouverture du compteur. Chaque intervention sera facturée selon les tarifs en vigueur. Aucune demande de la part d'un locataire ne sera prise en compte.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature,

*\*Rayer les mentions inutiles*

*L'abonné est réputé responsable du paiement des factures jusqu'à la date de demande de résiliation ou de mutation de l'abonnement (imprimés disponibles sur demande).*

*Les dispositions particulières applicables (tarifs, règlements, modalités d'organisation et de facturation) sont arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire. L'abonné s'engage à se conformer en tous points au règlement du service de l'eau et de l'assainissement.*